

Courrier des Retraités

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2018 • N° 50

Le vrai pouvoir d'achat
des retraités

PAGE 6

Pension de réversion

PAGE 7

Dossier : La place des retraités
dans la société

PAGE 23

“On juge une civilisation au sort qu'elle réserve à ses anciens”
(Claude Lévi-Strauss)

Encore un mauvais coup !

Le 26 août une grande colère a submergé la population des 17 millions de retraités avec l'annonce par le Premier ministre de nouvelles amputations de leur pouvoir d'achat pour chacune des années 2019 et 2020. Cette colère est légitime. Qu'on en juge !

Depuis 10 ans, du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2017, par l'effet de coups de rabot, gels ou retards de revalorisation, le pouvoir d'achat des pensions a subi des baisses par rapport à l'évolution des prix, variant de 0,94 % pour les régimes de base à 4,75 % pour l'Agirc en passant par 2,63 % pour les pensions Arrco.

Plus récemment, le 1^{er} janvier 2018, le très grande majorité des retraités a connu une baisse de 1,7 % du pouvoir d'achat avec l'augmentation de la CSG et voilà maintenant une nouvelle rafale de baisses programmée.

Dans un entretien accordé au Journal du Dimanche du 26 août, Édouard Philippe a lancé une nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des retraités. Il a annoncé, alors que les prévisions d'inflation pour les années 2019 et 2020 tournaient autour de 1,7 %, que les pensions ne seraient revalorisées que de 0,3 %. C'est donc une baisse du pouvoir d'achat de 1,4 % qui est annoncée pour chacune des années 2019 et 2020. Pour cette seule mesure, un retraité ayant une pension de 1 300 € par mois (15 600 € par an) — un retraité “aisé” selon Emmanuel Macron — la baisse serait de 218,4 € par an.

Sentant l'exaspération des retraités devant cette succession d'attaques, un nombre important de médias de la presse écrite, de la radio ou de la télévision ont sollicité les responsables de nos associations pour exprimer le point de vue des retraités. Nous l'avons fait en nous appuyant sur l'abondant courrier que nous avons reçu, en particulier sur les sites Internet de nos fédérations.

Au-delà de la manière brutale dont ces mesures sont prises, elles traduisent une tendance à vouloir opposer certaines catégories contre les autres, celle des retraités étant appelée à financer les promesses faites par un gouvernement incapable de réduire ses propres dépenses. Ceci serait justifié par le fait que ces retraités n'auraient pas connu le chômage alors que son taux fluctue autour de 8/10 % depuis les années 80 et qu'ils auraient connu les 30 Glorieuses qui ont pris fin en 1971/1973 avec la non-convertibilité du dollar en or et la crise du pétrole. Pour les retraités plus anciens, ils aiment à rappeler qu'ils n'ont connu ni les 35 heures ni la retraite à 60 ans. Les retraités, loin de là, n'ont pas connu l'Eldorado et refusent de considérer que leur pension ne serait pas légitime.

Tout ce mauvais débat est d'autant plus regrettable qu'il risque de perturber celui qui a été ouvert sur la mise en place d'un régime universel de retraite.

Celui-ci vise à l'inverse à renforcer la solidarité entre les générations, à assurer aux jeunes générations qu'elles auront une retraite et que celle-ci éliminera les différences qui caractérisent notre système actuel fort de ses 42 régimes.

“Un Euro cotisé doit générer le même droit à pension”. Cette formule utilisée par le Président nous convient et nous en profitons pour rappeler que tel est le principe que nous revendiquons depuis 10 ans, même si elle doit être complétée par le maintien des solidarités que nous évoquons dans les pages de la revue, en matière de maladie, chômage, pension de réversion... Une première tentative de mettre en œuvre cette mesure de justice, de simplification et de clarté avait été initiée par la réforme des retraites de 2010. L'alternance de 2012 l'avait annulée mais celle de 2017 la remet au cœur de l'actualité. Il serait vraiment dommage de tourner le dos à cette intention par des mesures de rabotage du pouvoir d'achat d'une partie de la population.

■ CHRISTIAN BOURREAU - PHILIPPE SERRE

Le pouvoir d'achat en vrai

Le rabot passe chaque année sur le pouvoir d'achat des retraités. Si chaque copeau enlevé est modeste, leur cumul explique la difficulté croissante à boucler les budgets.

Les courbes mesurent la perte de pouvoir d'achat cumulée entre l'année du départ en retraite et l'année 2017, dernière année où des informations officielles sont disponibles. A partir du point de départ, 2017, l'axe du temps se déroule à l'envers : 2016, 2015,... jusqu'à 2001 et permet de retrouver en lecture directe l'année de départ en retraite de chacun.

On y trouve :

- la ligne de référence indique le maintien du pouvoir d'achat mesuré d'après l'indice des prix de l'INSEE (hors tabac) et dans d'autres couleurs, la courbe correspondant aux pertes de pouvoir d'achat pour chacune des pensions :
- bleu pour les régimes de base : CNAV, fonctionnaires,
- rouge pour les pensions ARRCO

• grise pour les pensions AGIRC.

La perte de pouvoir d'achat intègre toutes les modifications ou ajouts de cotisations qui ont affecté le pouvoir d'achat des retraites (CSG, CASA, ...). En revanche ne sont pas prises en compte les modifications fiscales comme la suppression de la 1/2 part des veuves ou veufs.

Lecture du graphique :

Votre situation personnelle figure aux intersections entre une verticale positionnée à votre année de départ en retraite et chacune des courbes de couleur. La valeur imprimée à ces intersections indique la perte que vous avez subie depuis cette année et 2017. Par exemple, vous avez pris votre retraite en 2007,

- votre retraite de base (CNAV...) aura perdu en 2017 : 0,1 % de son pouvoir d'achat,

- votre pension AGIRC 4,6 %

- et votre pension ARRCO 2,5 %.

2018 et la suite :

Il vous reste à calculer ce qui va se passer à partir de 2018 :

- 2018, sans doute pas d'augmentation mais augmentation de 1,7 point de CSG
- 2019 et 2020, annonce a été faite d'une "revalorisation" de 0,3 % en regard d'une inflation prévue autour de 1,7 % :

Remarque : Ce graphique sera actualisé régulièrement avec les publications officielles et nous pensons le compléter avec les évolutions du "salaire net moyen" et du "salaire net moyen à structure constante" publiées par l'INSEE. Ce dernier indicateur est celui qui se compare le mieux à l'évolution des pensions.

● ALAIN PELC

Perte du pouvoir d'achat des pensions en fonction de l'année de départ en retraite- Situation en 2017
Calcul pour Courrier des Retraités suivant sources : INSEE, DREES,...

